

Compte-rendu Verbatim

Journée environnement 1 :
Connaissance de l'écosystème au large de la Charente

PARTIE 2

Mercredi 5 janvier 2022 en ligne

Salle/adresse : En ligne

Nombre de participants : 80

Début/fin : 9h > 17h

Animation :

- **Francis Beaucire**, Président de la Commission Particulière du débat public éoliennes en mer Nouvelle-Aquitaine.
- **Anaïs Lefranc Morin**, CPDP.
- **Luc Picot**, de la commission du débat public sur le projet éolien en mer.

Participants :

- **Pierrick Marion**, FNE Nouvelle-Aquitaine.
- **Julie Pidoux**, DGEC.
- **Emmeline Pettex**, chercheuse en écologie marine à Cohabys (Université de la Rochelle).
- **Thibault Schwartz**, responsable de l'agence Créocéan de la Rochelle.
- **Julie Bertrand**, directrice du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis.
- **Jacques Regad**, Directeur régional adjoint de la DREAL Nouvelle-Aquitaine.
- **Marie Dominique Monbrun**, FNE Nouvelle-Aquitaine.

Francis Beaucire : Anaïs va s'occuper des questions

Anaïs Lefranc Morin : Et donc j'ai fait des petits regroupements, en fait j'ai fait quatre catégories et je propose de laisser les différentes personnes autour de la table répondre avant qu'on fasse un autre groupe de questions, il y a une toute première question qui était ; est-ce que l'étude bibliographique disponible sur le site du débat allait être actualisée avec la nouvelle zone d'étude, oui c'est le cas ça va être actualisé et est-ce que les diaporamas

présentés aujourd'hui seront mis en ligne ? Évidemment on mettra en ligne l'ensemble des présentations pour que vous puissiez revenir dessus on a vu ce matin que parfois il y'avait des cartes qui allait être un petit peu difficile à lire sur des petits écrans on vous pourrez regarder ça en plus en détail et puis ça permettra aussi à des personnes qui n'ont pas pu être là de les consulter.

Alors il y a pas mal de question notamment l'étude bibliographique avec des demandes de précision sur ce qui a été présenté je vais proposer de revenir sur ces questions-là, donc on avait des questions sur les oiseaux, et d'ailleurs ça n'est pas que sur les oiseaux, une première question qui est : est-ce que l'altitude de vol ou d'évolution des oiseaux a été relevé ou estimé pendant ces observations ? On comprend bien pourquoi est-ce que cette question se pose par rapport au projet de parc, on a une deuxième question qui est quelle est la variabilité interannuelle et de diversité des localisations possible des espèces ? ça été évoqué ce matin que ce qui a été présenté c'était on va dire un petit peu une moyenne mais que y'avait des variabilités est ce que vous pouvez revenir dessus... j'ai encore peut être d'autres questions parce que vous allez voir s'élever une troisième question qui était, en fait, au regard du changement climatique est ce qu'on doit s'attendre à une évolution des couloirs de migration et des localisations des zone/habitats essentiels pour l'Avifaune donc là c'est tout ce qui est oiseau, il n'y a pas d'autres questions je vous laisse peut-être...

Emmeline Pettex : Donc la première question, c'était pendant la collecte est ce que la hauteur de vol a été relevée ? Alors non... c'est compliqué, dites nous dans le Chat si vous ne m'entendez pas, mais donc non les hauteurs de vol ne sont pas relevées parce que ces compagnes ont été faites pas dans l'objectif de renseigner un projet de parc, en avion les hauteurs de vol c'est compliqué par ce qu'elle vol au-dessus donc voilà, donc l'information est à relever par contre en fait c'est au niveau de la sensibilité qui est appliquée là par contre sur l'étude qui nous a servi de base, en fait oui avec les informations qui peuvent être disponibles ou peuvent être collectées sur cette étude à ce moment-là sur la télémétrie tout ça, dans toutes les informations sur les hauteurs de vol même le temps passé en vol, hauteur des pales, tout ça c'est pris en compte dans la sensibilité donc entre guillemet c'est quelque chose qu'on mène en la carte de risque d'effet par ce qu'on donne une note. Ce n'est pas parfait mais les cartes elle illustre surtout la distribution mais après quand on fait les additions d'espèces on donne plus de poids à des espèces qui ont plus d'enjeux et ou qui sont plus sensibles.

Et pour compléter sur l'état initial de l'environnement on fait des mesures in situ.

Emmeline Pettex : Et du coup la deuxième question c'était sur

Anaïs Lefranc Morin : la variabilité des localisations interannuelles

Emmeline Pettex : En fait la carte ce n'est pas le moyen, c'est la somme des localisations par ce qu'n fait il y'a les données qui ont été prises sur dix ans et donc on intègre dans une seule carte la variabilité interannuelle qui effectivement potentiellement est assez importante puisque les oiseaux il sont plus ou moins en fonction des proies qu'ils trouvent donc si les proies se déplacent les oiseaux du sud, donc elle est intégrée, effectivement ça crée une moyenne sur dix ans, mais par contre pour répondre à la dernière question c'est difficile d'intégrer une projection sur les changements à venir et par contre c'est pour ça aussi qu'on a arrêté le jeu de données à dix ans et on est pas remonté à avant 2010 parce qu'on se dit que potentiellement les distributions qui étaient antérieures ont pu être déjà plus courts parce que du fait de changement globaux quoi, mais de là oui effectivement ça a encore évolué tout le temps oui

Anaïs Lefranc Morin : Et est ce qu'on a des éléments qui pourrait un peu qualifier la manière dont ça pourrait évoluer ?

Emmeline Pettex : à une échelle aussi fine ce n'est pas évident d'y répondre, on sait que la distribution des proies elle a plutôt tendance à aller vers le nord mais on n'est pas sur des échelles de cinquante kilomètres je ne pense pas avoir d'autres éléments de réponse mais ça va se quantifier à petite échelle parce que là on est sur de toutes petites échelles c'est ce que je disais ce matin il ne faut pas les prendre... la tâche est là et elle est variable, tout est pour dire voilà ce qui se passe globalement et imaginez que cette carte ce n'est pas un truc fixé parce que les espèces sont extrêmement mobiles

Anaïs Lefranc Morin : Est-ce que LPO vous avez des éléments complémentaires sur ces questions ?

Anaïs Lefranc Morin : Alors on a un dernier groupe de questions qui est plus sur des choses qui ont été abordées par des maître d'ouvrage et d'ailleurs sur l'étude bibliographique vous allez voir c'est vraiment plus lié au projet Riant alors peut être qu'une première question un peu préliminaire c'est est ce qu'on peut revenir sur les domaines qui ont été versés dans le champ de définition de la zone d'étude et donc peut être aussi quelques éléments sur l'extension de la zone, sur le fait ; est ce qu'il y'a des éléments environnementaux qui ont aussi permis cette extension ? ça peut être une première question avant de passer à d'autres questions peut être un peu plus précises.

Julie Pidoux : Alors il y'a plusieurs choses qui sont rentrés en compte, je crois qu'on a choisi cette zone d'étude, la première chose c'est un document de planification qui s'appelle le document stratégique de façade ; qui est un document de planification établi par les services de l'état en concertation avec l'ouverture du littoral et de la mer et qui identifie une macro zone de l'éolien posée là sud-atlantique et ensuite on a option reparti d'une zone historique qui a déjà fait l'objet de consultations pour un parc plus petit de cent Mégawatt c'est en 2015 et en 2017 et on a choisi dans un premier temps d'élargir un peu cette zone en fonction aussi de l'anachronie d'un potentiel éolien du DSF. Ensuite, suite aux premières réunions publiques, pour montrer que ce serait bien d'élargir la zone, pour que le publique ai plus de choix, une plus grande latitude pour positionner le parc, on a étendu la zone et on a rogné une partie qui correspond au secteur le plus fort risque qui correspond aux puffins qui est identifié par l'étude qu'on a ici.

Interlocuteur inconnu : Peut-être que Pierrick Marion pourrait intervenir sur la définition de la zone et l'historique de la zone

Luc Picot : Alors je demande à ma collègue Louise-Marie de connecter Pierrick Marion. Alors est ce que monsieur Marion pourrait prendre la parole s'il vous plaît.

Pierrick Marion : Oui bonjour, on peut présenter le diaporama effectivement sur l'historique des données environnementales.

Luc Picot : Est-ce qu'on a le diaporama.

Pierrick Marion : C'est Dominique Monbrun qui devra le présenter.

Luc Picot : Alors il sera présenté je propose à 15h30 lors de la session qui était initialement prévu. Alors on vous a perdu monsieur Marion ...

Pierrick Marion : Oui, pour rappeler par rapport à ce qui a été dit ce matin effectivement j'ai noté notamment qu'un certain nombre de données environnementales ne commençait qu'à

partir de 2014 et que les données antérieures n'étaient pas prises en compte, ou peu prises en compte, je voudrais rappeler que la désignation de sites Natura 2000 notamment en mer s'est faite sous un débat contradictoire entre la France et la commission européenne et ses experts et qu'il a fallu donc faire des positions de sites d'habitats et d'espèces de façon à répondre effectivement aux expertises européennes et entre les deux c'était le muséum national d'histoire naturel qui était chargé de faire la validation scientifique des sites proposés par chaque région et en mer avec effectivement le concours de l'agence des aires marines protégées, donc ces données là on voit que ; parce qu'on dit que les connaissances sont insuffisantes etc. Mais ce travail a été fait à partir de 2007 sur la base effectivement de tous les éléments de connaissance de l'époque et qui étaient comparées secteur par secteur sur la France entière y compris au niveau de l'Europe, donc ces données-là étaient des données validées par les scientifiques et donc envoyées à la commission qui a fini par les accepter y'a eu des allers-retours pour insuffisance de zone etc. Les scientifiques en Poitou-Charentes notamment le CCRPN avaient fait des propositions, on le verra dans le diaporama, des propositions qui allaient effectivement en fonction de ses connaissances jusqu'à 110Km en mer à la fois pour l'AZPS et à la fois pour la directive habitat, il s'est trouvé que pour la directive habitat la préfecture maritime a eu peur entre guillemet de cette grande zone et a donc réduit de moitié le secteur, ce qui fait que le secteur n'est plus réellement en cohérence avec notamment la répartition des esturgeons, on le voit sur les cartes des esturgeons et notamment sur les grands mammifères marins, mais il faut savoir que les données scientifiques validaient les deux périmètres identiques jusqu'à 110Km. Alors aujourd'hui on fait des analyses notamment par avion, on voit les limites de ces données parce qu'il y'a des difficultés d'identification d'espèces et compagnie, on fait des analyses avec des trajets avec des oiseaux équipés de GPS mais on voit que ces données sont extrêmement partielles, certaines d'ailleurs existaient déjà en 2007/2008 et donc ce que je voulais insister c'est que la richesse en fait des pertuis Charentais et au-delà jusqu'à 110Km en mer dépend complètement du panache d'éléments nutritifs issues effectivement des cinq fleuves qui arrivent dans les pertuis dont le plus important est effectivement la Gironde, le courant de la Gironde remonte effectivement dans le nord, passe entre les îles et c'est ce qui fait qu'il y'a des blooms algales qui génèrent une productivité dont bénéficie effectivement toute la chaîne alimentaire des oiseaux des marsouins des tortues et c'est pas pour rien effectivement que ces espèces sont là, c'est une situation assez unique dans son ampleur en France et c'est pour ça que ces pertuis SSZPS ont été reconnus comme étant la zone la plus contributive française en matière de secteur maritime, voilà, donc cette richesse, elle dépend du courant, elle dépend du vent, elle dépend du soleil, donc des saisons, et les oiseaux en fait et les autres espèces qui en dépendent se répartissent en fonction de ces blooms qui apparaissent un jour ici et puis le lendemain ils sont pas là donc on a des grands principes effectivement notamment sur le Puffin des Baléares le long de la côte mais d'autres espèces effectivement se répartissent de façon quelques fois aléatoire sur l'ensemble de cette zone, c'est pour ça que ce sont des données qui ont incrémenté toutes ces données pour arriver à cette vaste zone qui effectivement a été justifiée sur le plan scientifique.

Julie Pidoux : Pour préciser, moi je répondrais à la question pour clarifier la question de la zone d'étude en mer et pas la définition de la zone Natura 2000, ça serait bien d'expliquer.

Anaïs Lefranc Morin : Oui mais je crois que la question posée est effectivement sur la définition de la zone d'étude du parc. Alors peut-être pour des questions complémentaires qui sont aussi relatives aux données ; on a une question finalement sur ce qui est indiqué sur le fait que dans certains domaines, certains compartiments on avait des données manquantes et avec cette question comment justement ajuster le calendrier des décisions entre le temps d'acquisition de ces données qui nécessairement se fait sur une temporalité

relativement longue, et le temps des différentes décisions relatives au projet puisque là on aurait une première étape au début de l'été autour de la décision concernant l'appartenance, ensuite il y a d'autres étapes, est ce que vous pouvez aussi préciser la manière dont se fait cet ajustement entre des calendriers avec des temporalités différentes ? Et une deuxième question, en fait sur une observation qui a été faite par rapport au fait que vous avez indiqué ne pas disposer de données sur la sensibilité des espèces halieutiques et donc la question qui était posée c'était sur quelles données se fondent les études d'impact qui ont été délivrées dans les autres parc éoliens français sur cette question-là des espèces halieutiques ?

Ensuite on aura une dernière question, je propose de vous la soumettre maintenant qui est plutôt pour la DREAL qui était toujours relative à cette question de hiérarchisation des enjeux ; la question c'est : est ce qu'il y'a un document de référence et comment est-ce qu'elle est utilisée cette hiérarchisation sachant que les niveaux de vulnérabilité des espèces dépendent des projets, et donc voilà, est ce que vous pouvez aussi encore revenir sur la manière dont c'est au niveau de la DREAL ? Et là je vois qu'il y a une nouvelle question, bon ça on y viendra après c'est lié toujours à cette question de changement climatique, on va prendre une dernière question là-dessus parce qu'il y'en avait deux dans le chat.

Julie Pidoux : Je peux répondre à la première sur le planning

Luc Picot : N'hésitez pas à vous représenter, à dire qui vous êtes et quelle structure et à bien parler fort pour que tout le monde...

Julie Pidoux : Julie Pidoux, chargé de mission éolien en mer au ministère de la transition écologique. A l'issue du débat public la ministre décidera ou non de la poursuite du projet et de lancer une procédure de mise en concurrence d'une zone précise, l'état conduira des mesures « in-situ » des compagnes alors ça va être des compagnes nautiques/aérienne pour recenser la mégafaune faire des pêches scientifiques pour recenser la mégafaune, recenser les mollusques etc. et dresser un état initial qui sera ensuite fourni au lauréat de la procédure de mise en concurrence, qui lui réalisera une étude d'impact, être lauréat de la procédure de mise en concurrence ça ne préjuge pas qu'on va recevoir ces autorisations environnementales, c'est distinct. Ensuite le lauréat présente son étude d'impact, il y'a une instruction et on délivre ensuite l'autorisation environnementale par rapport à ses études d'impact.

Anaïs Lefranc Morin : Je pense pour la réponse, peut être juste pour préciser aussi par rapport à cette réunion là ; on a une troisième réunion qui va être centrée sur ces questions, donc là vu les éléments qui ont été données qu'on pourra plus rentrer dans le détail, des critères sur lesquels s'étudie, sur ce qu'on autorise ou pas, je propose qu'on s'arrête là-dessus pour cette question-là puisqu'on a plus qu'une dizaine de minutes.

Thibault Schwartz : La deuxième je veux bien y répondre. Thibault Schwartz, Créocéan, pour la deuxième question en fait, on a réalisé une étude bibliographique sur des bases de connaissances factuelles et comme a dit Julie les informations elles vont être compliquées sur les différents compartiments où il y'a des manques, tous les compartiments déjà pour les permis de sel et sur les problèmes de sensibilité, on aura du temps pour retravailler dessus pour rapporter toutes les réponses dans le cadre des études d'impact dans un deuxième temps.

Anaïs Lefranc Morin : Et sur la dernière question des hiérarchisations. Peut-être qu'entre temps on peut aborder la question ; il y'a une personne qui demandait en fait comment est-ce qu'on pourra évaluer les impacts du projet éolien dans le cadre du suivi de ces impacts sachant qu'il y'a aussi des changements qui vont appuyer à mon avis le

changement climatique et on pourrait y ajouter aussi tous les autres usages de la mer et de la terre dans des régions. Donc, est-ce qu'il y a des éléments à importer là-dessus.

Julie Pidoux : Moi ce que je peux répondre, c'est que quand on fait l'état initial, c'est une photographie sur la zone, après c'est vrai que ça ne prédira pas ce qui se passera dans 100 ans mais il peut y avoir un suivi du projet. On essaie dans les études d'impact d'avoir une analyse d'un point de vue des effets cumulés. Il y a un groupe de travail de scientifiques qui a été mis en place il y a quelques années au ministère pour améliorer les méthodes d'évaluation de ces effets cumulés et il y a des projets de recherches, il me semble l'institut de la transition énergétique marine qui travaille notamment sur l'impact du changement climatique dans les parcs mais ça reste des projets de.

Anaïs Lefranc Morin : Très bien. Donc pour clôturer avant que d'autres questions qui arrivent sur cette question de hiérarchisation, est-ce qu'il y a des documents référentiels dessus ? Et comment est-ce que c'est concrètement réalisé dans le cadre des projets.

Sophie Audoire : Sophie Audoire sur la DREAL Nouvelle-Aquitaine. Ce que Jacques Regad ce n'était pas inaudible son intervention sur la hiérarchisation des enjeux qu'on a présentés. Quand elle parlait d'enjeux majeurs, elle faisait référence clairement à une hiérarchisation qui s'est faite dans le cadre du plan de gestion du parc marin puisque ce plan de gestion vient de sites naturels marins. Ce qu'on a présenté, c'est la hiérarchisation des enjeux, des espèces et des habitats vraiment purement marins. Alors, je ne sais pas si Julie a prévu de réaborder... Je me permets de lui renvoyer la balle, elle n'est pas prévenue mais elle sait ça par cœur. national et qu'on adapte un petit peu de configuration au fur et à mesure de l'élaboration du ou en l'occurrence du plan de gestion du parc marin.

Luc Picot : Alors, juste une brève intervention technique, pour l'intervention de Jacques Regad, donc le PowerPoint sera disponible sur le site internet et puis Jacques nous referra son intervention qu'on réannexera pour les personnes qui n'ont pas pu bien entendre ce matin. Ils pourront la réécouter. On va essayer de faire ça dans 15 jours à peu près. Qu'il puisse nous refaire son intervention et après je crois à partir de Madame Gaëlle on n'a pas eu de soucis de connexion. Mais pour cette période de connexion, on remettra l'intervention de Monsieur Regad.

Anaïs Lefranc-Morin : Alors, je vois que la personne qui avait posé la question sur les données halieutiques, l'a reposé, mais, en fait, je pense que ce qui a été dit répond à ce qui imbrique ici, c'est-à-dire que sur la zone d'études que vous n'avez pas des données mais ça ne veut pas dire qu'on ne sait pas. recueillir ce type de données, ils auraient de la sensibilité ailleurs, en fait. Donc cela n'a pas encore été fait dans le cadre du projet...

Interlocuteur inconnu : Et justement elle essaie de palier

Julie Pidoux : On a plus de temps. En fait, l'exercice qu'on fait est différent, c'est-à-dire qu'on essaie d'attribuer des valeurs à de la donnée biologique géolocalisée. Ce que fait une étude d'impact c'est dans la zone, ils peuvent interroger les experts et dire aux experts évaluez la sensibilité des espèces...etc. Et aussi des modèles et nous ce n'est pas ça qu'on utilise dans notre étude du bio parce qu'on ne connaît pas les caractéristiques du projet notamment l'état initial de l'environnement.

Je pourrais rajouter un petit point là-dessus sur les premiers appels d'offre. Pour moi les choses se sont passées. Tout d'abord, il y a eu un zonage qui a été réalisé, une zone de moindre impact avec les services de l'état qui nous a permis d'identifier l'usage qui était présent sur les zones pour définir les zones de moindre impact là où un parc pourrait être potentiellement installé. Après derrière, il y a deux ou trois années notamment pour la partie

halieutique de travaux en mer réalisées avec des bateaux qui étaient présents avec des chercheurs à bord pour prélever les différentes espèces en utilisant les engins de pêche des marins pêcheurs. Après deux ans, on a pu avoir des localisations robustes qui permettaient d'avoir des réponses sur quelles sont les espèces présentes à proximité et dans les parcs.

Il y avait une petite première question qui était, en fait, sur les enjeux qui ont justifié les zonages Natura 2000 et les impacts...Etc. Il me semble que c'est vraiment l'objet de la prochaine séquence, de discuter ces aspects-là. Donc là, comme on arrive au terme du temps pour les échanges, on vous propose d'en rediscuter le premier février. Donc connectez-vous à ce moment-là. Et puis il y avait d'autres questions sur.... Alors là, c'est pareil, c'est sur Natura 2000, donc, on reparlera de tout ça en détail dans un petit mois, donc, on vous propose de laisser ça sur... Par contre, des questions qui portent toujours sur les données, on a une question sur est-ce que les électromagnétiques et bioaccumulation ont été considéré dans la question de la sensibilité des espèces ?

Concernant les aspects électromagnétiques, oui, ils ont été considérés dans la partie habitat, la partie poisson et mammifères marins.

Et donc, une question sur les zonages, je ne suis pas certaine de complètement saisir la question puisque, on sent que le moindre impact ne portait pas que sur des usages mais aussi sur les lieux. Après, peut-être la question qui est posée c'est celle de l'échelle à laquelle cet impact est considéré, est-ce qu'on considère seulement un impact local ou un impact à l'échelle de la façade. Donc on a nos réponses, il est 14h30, je propose de laisser la parole à Julie Bertrand et puis, de toute manière, on va pouvoir rediscuter après. J'ai l'impression qu'il y a des débats mais on y reviendra peut-être plus tard.

Francis Beaucire : Alors Super ça marche.

Julie Bertrand : Bonjour à tous. Donc, Julie Bertrand directrice du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis. J'ai prévu de faire une présentation en trois points que sont : Le parc naturel marin, leurs missions, en particulier les caractéristiques du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis qui sont concernés dans le cas présent. Un deuxième temps, le plan de gestion autour du parc naturel marin et notamment comment on fait prioriser et hiérarchiser les enjeux environnementaux dans le cadre du plan de gestion. Et enfin, pour terminer sur les principaux enjeux environnementaux qui sont concernés par le projet éolien et faire un petit état des lieux de ce qu'on sait de ces enjeux environnementaux qui sont localisés. Alors, les parcs naturels marins, juste pour rappeler il y a un point d'inertie entre...

Francis Beaucire : Vous pouvez dire simplement à ma collègue Louise-Marie quand est-ce que vous voulez changer de textes.

Julie Bertrand : Donc, il existe huit parcs naturels marins en France, 6 en métropole que vous avez sous les yeux et deux en outre-mer. Les parcs naturels marins font partie de la famille des espaces protégés qui sont des aires marines protégées issues de la loi du 14 avril 2006. Donc, ce sont des dispositifs assez récents et il est important de rappeler que ces aires marines protégées, ces parcs naturels marins sont des entités d'un établissement public de l'état sous tutelle du Ministère de l'Agriculture et du Ministère de l'Énergie et du Climat qui est l'Office français de la biodiversité.

Ces parcs ce sont des outils de gestion dédiés à la mer, ils sont tous adossés à une façade littorale. Ils ont été créés parce qu'il y avait à la fois de fortes richesses écologiques mais également de forts enjeux socio-écologiques avec toutes les problématiques de conciliation de ces différents enjeux. Ces parcs naturels marins, ils poursuivent tous trois grandes

missions. Premièrement, la connaissance du milieu marin, un milieu qui est relativement assez peu connu, assez peu accessible avec des missions de connaissances coûteuses, donc un principe d'amélioration des connaissances du milieu marin. Le deuxième objectif qui est évidemment au cœur du parc naturel marin est la préservation du milieu et quand on dit "milieu marin" c'est à la fois la biodiversité et la qualité de l'eau. Et puis une troisième mission de développement durable du milieu maritime, donc, un accompagnement des acteurs maritimes pour adopter des pratiques respectueuses de la biodiversité marine.

La spécificité de ces parcs naturels marins, on l'a dit, ils appartiennent à un établissement public de l'état mais ils fonctionnent avec une gouvernance locale qui est le conseil de gestion. Et donc chaque parc doit élaborer, trois ans au maximum après sa création un plan de gestion à 15 ans.

Sous l'égide des préfets et donc pour notre cas cette mission d'étude s'est déroulée de 2009 à 2011 et a fait l'objet d'une étude et le parc n'a pas été créé dans la foulée mais seulement le 15 avril 2015 par un décret ministériel. Donc c'est le septième parc naturel marin français créé. Il est grand, plus de 1500 Km carré et il borde un millier de linéaire côtier en comptant également les rives de l'estuaire. Et à l'image de ce parc, le conseil de gestion compte 70 membres. Alors, quel est le périmètre de ce parc naturel marin ? Vous l'avez sous les yeux sur cette carte. Donc, les caractéristiques du parc notamment la forte présence de l'estuaire avec donc une rencontre des eaux douces et des eaux salées et donc ces estuaires qui apportent leurs lots de nutriments ce qui produit beaucoup de planctons et de produits primaires qui alimentent l'ensemble de la chaîne alimentaire de ce secteur. On a la présence de pertuis qui sont des espaces côtiers très particuliers, très originaux avec un faible renouvellement de ses masses d'eau et qui, quelque part, fait que nos espaces côtiers sont de superficies importantes puisqu'ils s'étendent jusque contre les îles. Et puis on a une partie qui est plus sous influence océanique qu'on a appelé le large, qui est tout ce qui est au-delà de l'ouest des îles. Donc, on peut considérer notre parc naturel marin qu'il est véritablement à l'interface terre-mer. Juste sur la carte suivante, on voit les communes littorales que le parc naturel marin jouxte et il s'agit de 114 communes. On ne voit pas la diapo sur les 114 communes !

Louise-Marie Cabal : Je pense qu'il y a eu un souci de...

Julie Bertrand : Ce n'est pas très important. La diapo suivante vise justement à montrer pourquoi ce périmètre ? Alors, évidemment lors de la mission d'étude 2009-2011, l'agence des aires marines protégées a travaillé sur la base des connaissances existantes à l'époque, aussi sur des dires d'experts, et a bénéficié de tout le travail qui avait pu être fait par la désignation des différentes aires marines protégées et notamment les sites Natura 2000 présents dans le parc. Et puis ce périmètre, il a une cohérence écologique qui est très très liée au panache de la Gironde. C'est à dire, on voit sur cette photo, c'est une photo satellite qui est traitée UV où on voit le phytoplancton avec des courants qui sont majoritairement orientés sud-nord. Et on voit très bien sur cette carte, donc en rouge c'est le périmètre du parc, que l'estuaire de la Gironde dégage un panache de sédiments et de nutriments très importants qui irriguent le Pertuis-charentais et tout le large des îles.

Un petit focus sur le parc naturel marin et Natura 2000 pour dire que, et c'est important de le rappeler, que l'ensemble du parc naturel marin est en Natura 2000. Quand je dis l'ensemble, c'est 99,47% du parc concerné par la directive oiseau et la directive habitat faune-flore et donc sur 25 sites Natura 2000 qui sont présents partiellement ou entièrement dans le périmètre du parc.

Diapo suivante. On voit sur cette diapo les sept sites Natura 2000 dont le parc est opérateur-gestionnaire. Pour dire que le parc naturel marin a plusieurs casquettes : Il est parc naturel marin mais il est également opérateur-gestionnaire de sept sites Natura 2000 que vous avez sous les yeux. Donc, il s'agit de trois sites au titre de la directive oiseau et quatre sites au titre de la directive habitat. Et il est important de le noter, vous le voyez sur la carte en hachuré horizontal, que le parc est gestionnaire d'un site Natura 2000 qui dépasse son périmètre et qui concerne les oiseaux.

Diapo suivante. Donc là on a vu les sept sites, qu'on a vu précédemment, qui étaient gérés directement par le parc. Sur cette carte vous voyez les 18 autres sites gérés par d'autres structures. Ce sont des sites à cheval ternaies qui sont situés minoritairement dans le périmètre du parc et qui sont gérés par d'autres structures animatrices et notamment des collectivités. En ce qui concerne le plan de gestion du parc naturel marin, donc ce plan de gestion a été élaboré en 2018, c'est notre feuille de route, notre document structurant à 15 ans, je l'ai dit tout à l'heure qui constitue notre projet en mer, centré au tour de la préservation de la biodiversité. Un petit mot sur le cadre législatif et réglementaire de ce plan de gestion, je vais quand même aller vite. Diapo suivante, Merci. Donc, le plan de gestion, il détermine les mesures de protection de connaissances, de mise en valeur du développement durable à mettre en œuvre. C'est le conseil de gestion qui élabore le plan de gestion et qui soumet à l'approbation du conseil d'administration de l'office français de la biodiversité. Et donc ce plan de gestion est élaboré dans un délai de trois ans à partir de la création du parc, révisable au bout de 15 ans. Comme l'a rappelé Sophie Audoire tout à l'heure, étant donné qu'on est très concerné par Natura 2000, notre plan de gestion, il reprend, en fait, les éléments constitutifs des documents Natura 2000 pour les sept sites dont on est gestionnaires.

Diapo suivante, très rapidement, je ne vais pas aller dans le détail, mais ce plan de gestion a été élaboré durant une année et demi, il a fait l'objet d'une importante concertation avec une représentativité des acteurs et une forte participation, je tenais à le rappeler. Alors, ce plan de gestion, il rappelle qu'on est dans un secteur avec des écosystèmes exceptionnels, des habitats très divers et très variés comme l'illustre cette diapo et la diapo suivante. Et on peut noter également de forts enjeux environnementaux sur diverses espèces très dépendantes de ces habitats, poissons amphihalins, oiseaux évidemment en période inter nuptiales, également mammifères marins, tortues élastomobranches, sans compter les abondantes ressources halieutiques, donc une richesse qui est très liée à la forte productivité primaire du secteur. On a de multiples activités maritimes qui ont donc donné lieu dans le cadre de notre plan de gestion à une cinquantaine d'objectifs de gestion, qui sont autant de résultats à atteindre à 15 ans. Donc, sur tout ce qui concerne le milieu marin, des objectifs sur le milieu marin et le fonctionnement écologique, sur le lien terre-mer et la qualité de l'eau et également sur la qualité des sédiments. Et puis les objectifs retenus concernant les objectifs du plan de gestion côté socio-économique sont les activités de culture marine, de pêche professionnelle, d'usage industriel et d'activité portuaire et d'usage de loisir. Et avec un axe transversal lié à la sensibilisation des acteurs et également à une stratégie d'acquisition de connaissance. Je vais cibler mon propos suivant sur la préservation du milieu marin dans ce plan de gestion. Je vais vous rappeler que dans le cadre de ce plan de gestion, nous avons réalisé une hiérarchisation des enjeux environnementaux et ça me semble important de vous rappeler ça dans le cadre du débat public qui nous anime aujourd'hui. Et que donc, il y a eu des niveaux d'enjeux qui ont été identifiés à partir de deux critères principaux : La représentativité, je vais y revenir tout à l'heure, et la sensibilité des habitats et la vulnérabilité des espèces. Et il est important de vous informer que notre plan de gestion reprend complètement toutes les exigences communautaires liées au milieu marin, donc, on l'a largement cité deux directives via Natura 2000, la directive oiseau et la directive faune-flore

mais également la directive cadre sur l'eau, la directive cadre stratégie milieu marin qui fixe l'objectif de bon état écologique du milieu marin et puis la directive de planification spatiale marine. Tout ça pour donner des finalités, maintenir, améliorer l'état écologique.

Alors, la méthode de hiérarchisation des enjeux, donc, c'est une méthode qui est issue de travaux menés sous l'égide du Ministère de transition écologique et qui a fait l'objet d'un guide pour l'élaboration de plan de gestion des espaces protégés qui permet d'identifier, de hiérarchiser les enjeux écologiques des façades maritimes métropolitaines et qui est issu d'une méthode de résultats adoptés dans les documents stratégiques des façades. Donc, on est très alignés entre les objectifs environnementaux du document stratégique de façade sud-atlantique et du document stratégique de façade nord-atlantique manche-ouest avec notre plan de gestion. D'autant plus que ces documents ont été élaborés sur le même pas de temps, donc, on a pu intégrer les différentes échelles.

Merci de rester sur la diapo précédente. Et donc je reprends, cette hiérarchisation des enjeux a été basée sur trois critères principaux : représentativité, la vulnérabilité en ce qui concerne les espèces et la sensibilité en ce qui concerne les habitats et puis tous les critères liés à la fonctionnalité écologique.

Diapo suivante. Alors, qu'est-ce qu'on entend par représentativité ? C'est ce qui permet de renseigner la proportion, on va dire, d'enjeux, c'est-à-dire sur la surface en ce qui concerne les habitats ou les zones fonctionnelles soit les abondances des effectifs en ce qui concerne les espèces. Donc, on regarde ce qui pèse, finalement, le secteur du parc naturel marin vis-à-vis d'une échelle plus large qui est pour les espèces pour la population soit à l'échelle française ou à l'échelle européenne et pour les habitats surtout à l'échelle de la façade atlantique. Donc, en fait, quelque part on évalue le poids de la zone du parc de l'importance vis-à-vis d'une échelle française ou européenne.

Le deuxième critère, diapo suivante. Pour les espèces, c'est le critère de vulnérabilité et ça indique de voir l'enjeu dégradé ou détruit. Et ce critère peut exprimer par trois types de choses, soit le risque d'extinction d'une espèce, donc ça c'est renseigné via le statut IUCN, soit l'état de conservation de l'enjeu à une large échelle et ça c'est renseigné via l'évaluation européenne, soit des tendances historiques des biomasses d'une espèce exploitée. Donc c'est le deuxième critère qui rentre en compte pour définir le niveau d'enjeu pour les espèces.

En ce qui concerne les habitats, on parle plutôt de sensibilité, donc on n'est sur une sensibilité particulière à l'éolien mais pour la priorisation des enjeux à l'échelle du parc nous avons travaillé sur la sensibilité intrinsèque à chaque habitat qui est la combinaison de sa capacité à tolérer une pression externe et du temps nécessaire à la récupération à la résilience, la récupération suite à une dégradation. Et ces travaux sont renseignés via le Museum d'histoire naturel. Et le troisième critère qui rentre en compte, c'est la fonctionnalité écologique, c'est à dire et là on va être sur les habitats, en quoi l'habitat marin est important pour le fonctionnement global des écosystèmes du parc ou des espèces présentes. Donc par exemple, on va être sur des fonctions de reproduction, d'alimentation et de migration réalisé au sein du parc, donc là on peut citer par exemple les vasières qui sont des zones d'alimentation importantes pour les oiseaux d'eau ou alors des secteurs indispensables à la réalisation du cycle de vie d'une espèce, je pense également aux nourriceries pour tous les poissons. On tient compte de la production primaire importante de tel ou tel habitat ou d'un habitat d'une espèce qui détermine le fonctionnement du site et c'est la notion de l'espace clef de voûte notamment qui est prise en compte.

Il y a trois thèmes de méthodes qui ont permis de hiérarchiser les différents enjeux environnementaux et ce à quoi le parc s'attache à préserver à 15 ans via son plan de gestion. Donc là l'exercice qu'on a fait pour la réunion d'aujourd'hui, l'atelier d'aujourd'hui, c'est de se dire : Ces enjeux environnementaux qui ont été priorisés à l'échelle du parc, quels sont ceux qui sont les plus importants, lesquels font sujet, au regard du projet éolien posé dont il s'agit ? Donc pour nous, il y a trois types d'enjeux qui méritent une attention très particulière. Quand on parle d'un projet éolien dans le secteur : C'est premièrement les habitats benthiques des fonds marins, deuxièmement les mammifères marins en phase travaux et troisièmement les oiseaux marins au regard de leurs importances dans la période inter nuptiale. Donc, de notre point de vue, il faut retenir trois enjeux environnementaux au regard de ce qui anime le débat public actuel et bien ce sont ces trois enjeux par rapport au parc éolien posé et au regard du raccordement, les deux principaux enjeux environnementaux ce sont les habitats de l'estran et les oiseaux côtier vis à vis des problématiques de dérangement. Donc on s'est attaché à regarder principalement ces enjeux et de se dire, finalement, qu'est-ce qu'on sait de ces espèces et de ces habitats à l'heure actuelle ? Les connaissances les plus récentes sur lesquelles on s'appuie, ils sont de deux natures : La première, c'est la cartographie des habitats benthiques, donc là on est sur un important projet d'acquisition des habitats benthiques et de cartographie de ces habitats, qui est un projet qui s'est appelé CARTHAM qui a eu lieu en 2012 et qu'on s'attache à compléter régulièrement par des études complémentaires. Et en ce qui concerne les oiseaux et les mammifères marins, donc, on a réalisé avec l'UMS Pelagis une campagne de survol aérien, qui se termine d'ailleurs, sur la période 2019-2021 et sur laquelle on a le recul des deux premières années 2019-2020 et qui s'est fait à l'échelle de la zone ZPS mais aussi du parc, je vais vous montrer une carte du parc. Et donc, ce sont les données les plus récentes et les plus fines dont on dispose à l'heure actuelle sur la connaissance de la mégafaune marine. Alors, quand on parle de cette campagne aérienne de quel secteur il s'agit ? Vous l'avez sous les yeux : En trait rouge, le parc naturel marin, en (INAUDIBLE) on va retrouver, les sites Natura 2000, les sites de la directive oiseau et puis en bleu, vous avez la zone la plus large qui est la zone de survol aérien, l'étude de Pelagis. Donc, une boîte encore plus importante qui intègre le parc naturel marin et les sites Natura 2000.

Diapo suivante, merci. Donc, issue de cette campagne qu'on a appelé la campagne SPI, quelques chiffres qui sont assez parlants concernant les mammifères marins, on peut noter que le dauphin commun et le marsouin commun ont une tendance particulièrement élevée notamment en hiver. Et donc là le tableau ci-dessous, vous donne les abondances hivernales qui reculent de deux hivers, je tiens quand même à le préciser. Donc dans le secteur d'étude SPI, donc c'était la plus grande échelle, la plus grande boîte. Comme on l'avait vu sur la carte précédente, on compte 9000 individus qui ont été observés ou statistiquement modélisés sur cette zone, donc, près de 9000 pour le dauphin, près de 800 pour le Marsouin. En ce qui concerne la zone ZPS, donc le site Natura 2000 Pertuis-Rochebonne, on est sur des effectifs de 5500 d'individus de dauphin commun recensés par hiver sur le site Natura, 610 pour le marsouin commun et en ce qui concerne le secteur du parc 2300 dauphins commun et 474 marsouins. En ce qui concerne les oiseaux, quelques chiffres également. Donc, on est présence de plusieurs espèces hivernantes au large, on parle des oiseaux marins, donc, le focus, le fond de ma présentation doit parler des oiseaux marins en ce qui concerne le parc éolien puisque ce parc sera positionné au-delà du Pertuis, donc on s'attache aux oiseaux et aux espèces qui sont en présence, donc, de très fortes abondances en hiver et en automne. Et donc, tout ça vient confirmer aussi les connaissances précédentes et les dires d'experts qu'on pouvait avoir. Donc quelques chiffres sur le secteur d'étude SPI, on a 68,000 alcidés, donc les alcidés guillemot, troil, pingouins et dordin, on a quasiment 17,000 fous de bassan, 4000 goélards gris, 1500

sternes et à l'échelle du parc des chiffres qui sont extrêmement importants également. Alors pour poursuivre sur les oiseaux -diapo suivante- donc là des chiffres plus précis par saison. Donc là les chiffres qui ont été retenus c'est les chiffres maximums par saison sachant qu'il y a eu deux saisons qui ont été observés dans le cadre de la campagne SPI et donc un petit focus notamment sur les alcidés dont on parlait tout à l'heure. En hiver, ce sont quasiment 69,000 alcidés qui sont recensés sur le secteur d'étude, 49,000 pour le site Natura 2000 et 26,000 pour le parc. Des chiffres qui sont importants également à l'automne et pour le puffin en particulier, donc petits puffins dont le puffin des Baléares, des abondances. C'est des effectifs importants notamment au printemps et à l'automne avec les chiffres que vous pouvez avoir sous les yeux et que l'on a (INAUDIBLE) sur la diapo. En termes de localisation, donc une présentation en deux temps : D'abord la localisation en ce qui concerne le parc éolien et enfin une présentation qui s'attachera plutôt à localiser les principaux enjeux au regard du raccordement. Donc là sur les éoliennes, que sait-on ? Donc, là c'est une carte. On a regardé tout ce qui était présent et la distribution spatiale de nos enjeux environnementaux au-delà de la bathymétrie de 30 mètres en considérant que le parc éolien ne serait pas implanté au Pertuis mais au large des îles. Nous nous sommes attachés à regarder où était localisé nos habitats et nos espèces à enjeux majeurs de préservation au-delà d'une profondeur de 30 mètres. Donc là, la carte que vous avez sous les yeux, ce sont les habitats d'intérêts communautaire, donc les habitats listés dans la directive habitat faune-flore, Natura 2000. Donc, au-delà de la bathymétrie de 30 mètres, où trouve-t-on des habitats d'intérêt communautaire ? Alors, ils sont de deux ordres : Ce qu'on appelle les bancs de sables à faible couverture permanente d'eaux marines, ce n'est pas très très explicite je vous l'accorde, et deuxièmement des récifs, donc, des habitats rocheux. Donc, vous avez sous les yeux ces habitats d'intérêt communautaire. Et ce qui se passe, c'est qu'à l'échelle du parc quand on a hiérarchisé les enjeux, il y a évidemment des habitats d'intérêt communautaire mais il y a également des habitats qui ne sont définis par Natura 2000 comme habitats d'intérêt communautaire mais qui de par leur niveau de représentabilité, de sensibilité et de fonctionnalité, ont été retenus comme des habitats à enjeux majeur de préservation à l'échelle du parc et là il s'agit notamment de ce qu'on appelle les vasières subtidales, donc des vasières profondes puisque Natura 2000 s'attache plutôt aux habitats côtiers et là on est sur des habitats qui sont plus au large et qui n'ont pas été listés comme intérêt communautaire mais qui présente un intérêt écologique majeur. Donc par rapport à la carte que vous aviez précédemment, là ce qu'on voit en marron, ce sont ces vasières subtidales, ces vasières profondes entre guillemets. Voilà en ce qui concerne les habitats. En ce qui concerne les mammifères marins, là c'est une carte de synthèse issue d'une campagne aérienne spi. Donc, volontairement on a zoomé tout ce qui est au-delà de la profondeur de 30 mètres. Et donc, vous avez sous les yeux, la distribution spatiale, la répartition modélisée des abondances de mammifères marins à l'échelle du parc. Donc là, on voit qu'il se passe des choses en fonction de la bathymétrie, de la profondeur, mais on voit aussi au sud-ouest du parc une zone d'intérêt écologique majeur pour les mammifères marins dont on n'a pas complètement l'explication et on voit qu'il se passe quelque chose à ce niveau-là. Donc, des cartes qui sont, évidemment, très précieuses en ce qui concerne la localisation des enjeux environnementaux. En ce qui concerne les oiseaux, maintenant, on avait cette carte. Quand on élaborait notre plan de gestion, nos données oiseaux, dont on disposait, nous ont permis de mettre en avant cette distribution spatiale des zones fonctionnelles oiseaux. Donc là, ce n'est pas la présence oiseaux mais les zones fonctionnelles pour, notamment, l'alimentation et le repos puisque dans notre secteur, il y a très peu d'enjeux de nidification des oiseaux en mer à part pour une espèce qui est le gravelot à collier interrompu. Tous nos enjeux oiseaux sont sur des hivernants, sont sur des périodes inter nuptiales. Donc avec une fonctionnalité qui est très liée à l'alimentation et au repos. Donc là vous voyez en rose notamment les secteurs préférentiels d'alimentation et de

repos de oiseaux marins, côtier et de l'Estran. Des zones de stationnement pour une espèce en particulier qui est la nacreuse, donc ça c'est en violet. Et puis en les secteurs d'alimentation de oiseaux marins du large et côtier. Je veux bien rester sur la diapo précédente, s'il vous plaît. Ce qui nous a servis pour élaborer notre plan de gestion a été précisé et confirmé par cette fameuse compagnie de survol aérien spi. Donc, on voit la répartition spatiale sur la diapo suivante. Comme tout à l'heure pour les mammifères marins, donne à voir la répartition modélisée des abondances de oiseaux marins toujours au-delà de la profondeur de 30 mètres. Donc vous voyez que les oiseaux ne se répartissent pas de la même façon que les mammifères marins. Je ne sais pas si vous avez la carte de tout à l'heure toujours en tête. Donc là, il ne faut sans doute pas tenir compte de l'effet, c'est à dire ce que vous voyez au nord-ouest est certainement lié à des effets de bordures. Donc, il ne faut sans doute pas tenir compte des évaluations et des observations qu'on a pu tenir dans ce secteur, mais pour le reste, on voit nettement des franges d'abondance en fonction de la profondeur et c'est très très lié à ça. Maintenant, quelques diapos pour terminer sur un focus plus sur le raccordement, donc, les principaux enjeux environnementaux dans le Pertuis cette fois-ci. Par rapport au raccordement, donc, on l'a vu tout à l'heure, on s'est focalisé sur les sujets environnementaux les plus importants quand on parle de raccordement sont les habitats et les oiseaux pour des problématique de dérangement. Donc là sous les yeux, vous avez la carte des habitats d'intérêt communautaire. Ils sont nombreux sur le côtier et sont différents selon les secteurs. On n'a pas pu produire une carte où on voit le secteur de raccordement et où on voit la macrosome d'étude parce qu'on n'a pas la couche assiégée de tous ces éléments-là. Et la carte suivante, c'est sur les habitats. Cette fois-ci, ce ne sont pas des habitats d'intérêt communautaire, mais ce sont des habitats identifiés comme à enjeux majeur de préservation à l'échelle du parc naturelle marin et sont également très présent au niveau du Pertuis et des estrans du parc. Est-ce que c'est possible d'avoir la diapo suivante sur les oiseaux ? Bon, elle n'y est pas. Globalement, c'était la même carte que celle qu'on vient de présenter tout à l'heure sur les zones fonctionnelles qui étaient présentes dans notre plan de gestion, si c'est possible de revenir en arrière ? Encore avant. C'est la diapo 46, s'il vous plaît.

Donc là, il s'agit notamment de considérer que les zones qui sont présente en rose sur le littoral, sur le proche côtier. Et j'en ai terminé pour ma présentation et évidemment je suis prête à répondre à vos questions.

Luc Picot : Bonjour, est-ce que vous nous entendez ? Est-ce que Julie nous entend ?

Julie Bertrand : Oui mais avec beaucoup d'échos.

Luc Picot : C'est normal, donc, j'ai coupé le son ici et je fonctionne avec mon ordinateur. Donc, est-ce qu'il y a des questions dans la salle ou des questions qui seraient dans le chat ? Je vais me tourner tout de suite vers la salle pour voir les questions. Est-ce qu'il y aurait des personnes qui voudraient intervenir ? Alors parlez très fort parce que le micro, c'est celui de mon ordinateur.

Interlocuteur inconnu : J'avais une question sur le plan de gestion est-ce qu'il y a déjà voté est-ce qu'il y a un premier bilan par rapport aux objectifs que se sont fixé ce plan de gestion ?

Julie Bertrand: Oui, ce serait intéressant de vous présenter avant de.. Parce qu'on ne sait pas qui prend la parole dans la salle.

Interlocuteur inconnu : FNE de la nouvelle aquitaine.

Julie Bertrand: Alors, les objectifs du plan de gestion ont été exprimés comme des résultats à atteindre et donc des résultats évaluable. Donc, ça c'est important de le dire. On est inscrit, vraiment, dans une démarche évaluative avec la mise en place d'un tableau de bord qui est lié à notre plan de gestion et qu'on est en train d'élaborer. Donc, on n'en est encore pas... Donc, ce bilan et cet état des lieux, on est vraiment rentré dans assez peu de temps, finalement dans une phase opérationnelle. Donc, on n'en est pas encore à l'heure du bilan mais à la construction d'un indicateur et d'un tableau de bord qui permettront, dans les prochains mois, dans les prochaines années, de dresser des bilans intermédiaires de " Où est-ce qu'on en est dans l'atteinte des résultats.

Luc Picot : Alors, est-ce qu'il y a d'autres questions ici dans la salle ? Alors on a une question dans le chat : Est-ce que l'identification des enjeux majeurs et forts du parc permet la mise en œuvre ou l'identification des zones de protection fortes. Comité français de UICN.

Julie Bertrand : Oui, la notion de protection forte est notamment présente dans les documents stratégiques de façade, des cibles à atteindre pour certains objectifs environnementaux. Et comme je disais tout à l'heure, étant donné que les objectifs environnementaux du document stratégique de façade et les objectifs environnementaux du parc sont très concordant, eh bien on retrouve également, comme levier d'action la mise en œuvre de protection forte sur ces enjeux.

Luc Picot : Alors, on a une autre question de Marie-Dominique Monbrun de FNE, quels sont les perspectives étudiées dans le cadre de la stratégie française pour les faire protéger. C'est une question que vous retrouvez dans le fil de discussion.

Julie Bertrand :

Est-ce qu'il est possible de préciser la question.

Luc Picot : Est-ce que Madame Monbrun est en ligne pour qu'elle prend la parole s'il vous plaît.

Marie-Dominique Monbrun : Oui, je suis en ligne. Déjà merci beaucoup de cet exposé. Donc, la stratégie française demande et c'est objectif du document stratégique de façade d'identifier les zones de protection forte à l'échelle de la façade, donc, au sein du parc naturel marin. Donc, au regard des différentes cartes des enjeux, le parc étudie-t-il les zones à enjeux qui ont été cartographiés et quelles sont les démarches. Et puis, par ailleurs, sur toutes ces cartes, on a du mal à localiser le projet de parc éolien. Donc, c'est un peu dommage de ne pas avoir le tracé du parc éolien qui nous permettrait de superposer enjeux du parc marin et enjeux du parc éolien. Donc, il y a deux questions en fait.

Julie Bertrand : Sur la deuxième question, je l'ai dit tout à l'heure. En fait, le CEREMA, met à disposition un visualiseur pour ce qui concerne le projet de parc éolien. Mais à ma connaissance, on ne peut pas télécharger la couche géomatique qui nous permettrait de superposer à nous de cartes d'enjeux environnementaux. On a essayé de le faire mais le temps est parti et on n'a pas réussi ces dernières journées à produire ces cartes mais c'était bien l'objectif.

Luc Picot : Question de Roman Lopez, quel est le degré de protection accordé aux habitats remarquables dans les statuts du PNM.

Julie Bertrand : Alors, je voudrais juste répondre à la première question de Marie-Dominique Monbrun puisque je n'ai pas. Notamment, c'était lié à la mise en place de zones de protection fortes tel que prévu dans la stratégie national " air protégé ". Donc, ça nécessite un travail de diagnostic qui nécessite de la méthode, de la rigueur et du travail puisqu'en mer, la zone de protection forte doit répondre à certains critères. Et notamment de regarder si la réglementation en vigueur permet de supprimer ou de diminuer les pressions qui s'exercent sur les habitants. Donc là ce qu'on fait jusqu'à maintenant, c'est, effectivement, ces habitats à enjeux majeur de protection lesquels sont ciblés par la protection forte au titre des documents stratégiques de façade. Donc, ça c'est un premier inventaire, donc, tout ce que vous avez pu voir tous ne feront pas l'objet d'une protection forte mais certains. On a ces premières listes et après il y a un travail d'évaluation de quelle la réglementation en présence. C'est un travail important puisqu'on parle de signer 500 km carrés et ce travail n'a jamais été fait. Et de regarder, qu'est-ce que ces réglementations visent et qu'est-ce qu'on peut considérer courant dans une... Dans les critères de la protection forte, c'est tout un travail qui démarre pour deux ans et qui va être partagé avec notre conseil de gestion prochainement puisque ça ne l'a pas encore été. Et donc c'est le conseil de gestion qui évaluera les méthodes de travail sur ces notions. Et du coup, je n'ai pas entendu la question suivante de Romain Lopez, c'est ça ?

Luc Picot : Exacte, alors Monsieur Lopez : quel est le degré de protection accordé aux habitats dans les statuts du PLM ?

Elodie : Bonjour, alors Elodie chargé de mission au patrimoine naturel en charge de l'unité écosystème au parc marin en présence avec Julie Bertrand. En fait, un parc naturel marin ne crée pas une réglementation au moment de sa création. Le décret de création fixe ce qu'on appelle les orientations, fixe la composition du conseil de gestion et fixe le périmètre d'un parc naturel marin. Donc, il n'y a pas de protection complémentaire au moment de la création du parc naturel marin. Autant que la gouvernance est fondée à proposer éventuellement de nouvelles réglementations aux autorités compétentes, ce qui pourra, par exemple, être le pas dans le cadre de la démarche aux zones de protection fortes que Julie Bertrand vient d'évoquer. Par ailleurs, la protection peut être aussi activé via un autre levier qui est le levier de ce qu'on appelle les avis. Le conseil de gestion a des avis sur les projets qui peuvent avoir des impacts sur les habitats ou des espèces. Et dans le cadre de ces avis, dont certains vont s'imposer aux autorités compétentes, on parle alors d'avis conforme. Là des outils de protection pourront être également mis en place puisque l'avis, par exemple, que préconisera des travaux de telle ou telle manière ou à telle saison justement pour protéger l'habitat ou l'espèce et donc éviter son impact.

Luc Picot : Alors, nous avons une question de Madame Emmanuelle Carpentier : Avez-vous prévu de produire un avis la ou les zones de moindre impact pour le projet éolien offshore à la vue de toutes les données que vous avez collectées ?

Julie Bertrand : Alors, on n'en est pas à ce stade-là d'avancé du projet du parc éolien comme ça été rappelé en début d'après-midi notamment. S'il y a appel d'offre, et donc choix d'industriels, ça sera aux industriels de faire une demande d'autorisation environnementale. Et un avis du parc naturel marin n'intervient que sur des demandes d'autorisations environnementales. Le code de l'environnement cadre ça très bien. Donc quand on parle d'avis, c'est au moment où il y a un dépôt de dossier d'autorisation. Dans le cas présent, si le projet se poursuit, la demande d'autorisation environnementale, elle ne va intervenir que dans plusieurs années. Et en ce qui concerne un parc éolien puisqu'on est sur des projets d'envergure national, ce n'est plus le conseil de gestion du parc naturel marin qui se prononce pour avis conforme mais le conseil de l'office français de la biodiversité. Donc si le

projet se poursuit, ce sera le CA de l'OFB qui se prononcera par avis conforme sur la demande d'autorisation environnementale du lauréat après consultation du conseil de gestion du parc naturel marin

Luc Picot : Alors, on a une question écrite concernant coordonnées GPS des zones naturels du parc : Je pense que la DGEC va nous fournir les coordonnées GPS de la nouvelle zone d'étude de 700 km carré des poussières. Donc, on va vous les transmettre monsieur Bob. Alors, monsieur Maxime Leuchtmann demande la parole, je vous propose d'ouvrir votre micro et de faire une intervention courte, s'il vous plaît, merci beaucoup.

Maxime Leuchtmann : Oui, ça marche. Oui, ça marche. J'espère que vous m'entendez correctement. Maxime Leuchtmann, je travaille à Environnement Natura 17 et je suis également animateur territorial pour le plan d'action en faveur de chauves-souris FNE Nouvelle-Aquitaine. J'avais deux remarques sur les données présentés pour le parc naturel marin. Je suis un peu étonné aujourd'hui, donc je voulais savoir s'il était prévu une étude approfondie sur la migration au sein du parc naturel marin. Parce que là on a bien mis en évidence Les enjeux liées à l'avifaune du fait des différents comptages qui sont faits en mer. Cependant, l'impact majeur de l'éolien aujourd'hui partout en Europe impact principalement les couloirs migratoires nocturnes étant donné qu'on est sur un couloir migratoire majeur à l'échelle européenne. Donc, est-il prévu une telle étude ? Ensuite, un manque qui j'espère sera comblé tant du projet éolien qu'au niveau du parc naturel marin, qui est l'enjeu concernant les chauves-souris, je pense qu'il en a été un peu question ce matin. J'ai pu être avec vous mais concernant les chauves-souris, aujourd'hui, c'est le principal groupe impacté par l'éolien dans le monde, c'est à peu près quatre fois plus que les oiseaux. Aujourd'hui, là on sait qu'on a une façade maritime qui présente une importance majeure pour la migration des chauves-souris, les principales espèces impactées par l'éolien sont les espèces migratoires, les chauves-souris. Donc, aujourd'hui il paraît indispensable de combler ce genre de lacunes. Alors j'avais préparé quelques diapositives, je pense que ça ne sera pas le lieu mais on pourra les mettre en ligne. Mais en tous cet enjeu est à prendre en compte avec la plus grande attention aujourd'hui étant donné l'impact de l'éolien sur ces espèces-là à l'échelle nationale, européenne et mondiale. Merci.

Alors, les diapositives que vous nous enverrez, nous les mettront et nous les intégrerons à cette journée-là dans les documents. Vous retrouverez également toutes les autres diapositives, celle du PNM, la version complète et bien chartée seront disponibles, ne vous en faites pas. Une question, Emeline Pettex voudrait poser une question.

Emeline Pettex : Bonjour, Emeline Pettex de Cohabys, c'était juste pour préciser que la présentation sur l'étude bibliographiques, les données qui ont été présentés par Bertrand ont été relevé dans l'étude en plus des données antérieures au baigne à large échelle, bateau et aérien. Qu'il soit bien clair que les données récentes du parc marin ont bien été intégré dans les cartes.

Luc Picot : Ok, merci beaucoup pour cette précision. Je ne vois plus de questions dans la salle, plus de question dans le Chat et plus de mains levées. Je remercie beaucoup Julie Bertrand et sa collègue d'intervenir. Je vais les inviter à revenir dans la salle parce qu'on fait une visioconférence à trois points là, on innove. Une prise de parole, donc FNE LPO, il n'y a pas encore d'ordre déterminé, comme vous voulez, pour fonctionner dans l'audio avec mon ordinateur. Si vous avez des présentations, c'est ma collègue qui va les transmettre. Alors pour FNE, c'est Pierrick Marion donc je propose Monsieur Marion, si vous avez la possibilité d'ouvrir votre micro et de prendre les commandes. On va vous faire un partage d'écran, je demande à ma collègue Louise-Marie de partager et de donner les droits. Elle a commencé c'est bon, Monsieur Marion à vous les studios.

Pierrick Marion : Merci, diapo suivante. Juste pour rappeler les fondements historiques de la désignation des sites Natura 2000 en mer en complément des propos que j'ai tenu tout à l'heure avec les avis qui ont été émis lors des premières consultations. Diapo suivante, alors de manière brève, effectivement, je rappelle que ces désignations en site Natura 2000 ont fait l'objet d'échanges constants avec la communauté scientifique et validé par le muséum national. Et la politique a été menée, justement, sur les enjeux à la fois terrestres et marins concernant l'éolien. C'est qu'effectivement les impacts environnementaux des parcs éoliens pour l'avifaune et les chiroptères, on vient d'en parler, sont mal connus et sont mal maîtrisés. Dans ce contexte, c'est le choix d'éviter les espèces protégées sur une bande littoral de 20 km qui a été reprise dans la charte départementale de l'éolien et dans les documents de planification, c'est-à-dire dans les ZPS en mer jusqu'à 110 km, les ABC jusqu'à moins 50 mètres et ça a été repris par la DM du conseil maritime de façade lors des premières consultations de l'éolien en mer de 2010. C'est une pétition qui d'ailleurs est confirmée par la cour de justice de l'union européenne, par arrêt du 21 juillet 2011, qui stipule que à priori sans qu'il y ait besoin de faire des études environnementales sur un projet compte tenu de ses interstices, des doutes sur les parcs éoliens industriels en Natura 2000, un état membre peut d'emblée décider de ne pas accorder de tels localisations, c'est d'ailleurs ce qui a été fait en Poitou-Charentes sur tous les sites terrestres en Natura 2000, en ZPS et les ABC en chauves-souris. En 2015, d'ailleurs, concernant le troisième appel d'offre qui concerne l'Oléron, l'agence des aires maritimes protégées a rappelé au préfet qu'on doit, effectivement, privilégier la préservation de la biodiversité, donc, en maintenant les aires de repos, de quiétudes des espèces compte tenu des diverses pressions et des engagements internationaux, notamment européens, que l'état a pris, lorsqu'il désigne une zone Natura 2000, un objectif de résultat. C'est à dire qu'il doit maintenir les critères pour lesquels la zone a été notifiée sous peine d'un contentieux.

Diapositive suivante. Donc, cette politique a changé à partir de 2015. On voit quand ce projet est apparu, et la question a été posée lors des réunions dont il a été fait état tout à l'heure, des réunions qui ne rentraient pas dans un contexte de consultation officiel notamment cadrées par la CNDP contrairement aux autres aussi des éoliens en mer. C'est une originalité concernant l'Oléron qui ne respecte pas les textes en vigueur à cette époque-là. Et donc lors de ces réunions-là, notamment le préfet maritime s'est étonné de ces potentialités de localisation et qu'en tous cas la création de parcs naturels marins, il fallait vraiment choisir entre un parc éolien et un parc naturel marin, on connaît la suite.

Diapositive suivante. Donc là, on voit le périmètre de la ZPS qui était à l'époque le périmètre de la directive habitat, on voit ce patchwork de localisation des espèces qui correspond en grosso modo, comme on l'a dit tout à l'heure, à la répartition du panache et de bloom phytoplanctonique et de la chaîne alimentaire.

Diapo suivante. On a vu qu'un grand nombre de ZPS étaient désignés au préalable côté terrestre et avec des échanges très importants entre ces espèces entre le milieu terrestre et le milieu marin notamment avec de nombreuses ZPS concernant les zones de littoral.

Diapo suivante. Donc toutes ces données de l'époque ont été expertisées par le Muséum concernant ces oiseaux. Ça c'est la carte de synthèse qui montre que, effectivement, le Muséum a considéré que le périmètre des ZPS, on voit celle qui concerne le Pertuis de Charentonne et également la ZPS au-dessus en escalier et puis la ZPS en Gironde est considéré comme proposition de site satisfaisante vu les espèces conservées. Concernant la directive habitat voire les mammifères marins, donc, à l'époque il était proposé de faire une zone directive habitat en mer mais a été différé en démarche qui intervenue depuis sur les ZPS, sur les sites Natura 2000 oranges, on voit que la répartition concernant les

mammifères marins sur trouvaient initialement sur le périmètre de la directive habitat et de la ZPS des Pertuis-Charentonne.

Diapo suivante. Pour l'esturgeon, on voit que la justification d'un grand périmètre comme la ZPS sur cette espèce principale concernant la directive habitat. Diapo suivante. Ça, c'est la synthèse, effectivement des contributions. Au niveau de la façade atlantique, on voit que la zone directe habitat et oiseaux à la fois andéenne et côté charentaise contribuaient de façon importante à la contribution française pour le réseau Natura 2000 européen. Donc, à l'époque, en juin 2010 on voit que la concertation en mer, les grilles de sensibilisation étaient, en fonction des différents zonages, très fortes. C'était une zone d'exclusion des parcs Natura 2000 oiseau en ZPS. Concernant les parcs marins en projet et Natura 2000 habitat, c'était un enjeu fort en fonction des espèces conservés. Et on voit également concernant la ville de la Genziana protégé, rappelant que le panache effectivement de la biodiversité qui présente des espèces, justifie un avis défavorable pour implanter des parcs industriels dans ce secteur.

Diapo suivante. On a vu d'ailleurs, sur les propos de Julie Bertrand qu'en fonction des tacts, que ce soit en été, en hiver ou en automne, en fait, on a toujours des espèces qui sont présentes de façon importante, ce ne sont pas les mêmes, elles se répartissent dans tout cet espace et ce qui a, effectivement, conduit à une zone très étendu contrairement à d'autres zones françaises qui sont limitées par exemples sur des zones de en période de reproduction de oiseaux marins, ce qui Ce qui n'est pas le cas ici. Diapo suivante. Donc comme on l'a dit, effectivement, ce doute, les vols des oiseaux nocturnes et des chiroptères marins volent au ras des flots jusqu'à quelques centaines de mètres d'altitude par milliers pour certaines, la capacité d'évitement partant dégradé nul suivie de mortalités est impossible. Les impacts directs par collision avec les pales par l'implosion des chauves-souris dues aux dépressions indirectes : c'est la perte d'habitats, de zones d'alimentation, de zones de repos, perte de déplacement de couloirs de vol, effet barrière. Également, la connaissance de l'impact des effets réels nécessite quelques années, elles doivent tenir compte des technologies et donc pour la cour de justice des communautés européennes, comme on l'a dit, le doute doit toujours bénéficier aux espèces et l'état ne doit pas donner son accord dans un contexte non-sécurisé, ce qui est tout à fait la situation actuellement en ZPS et l'arrêt de la cour de justice de 2011. Donc, le premier principe est l'évitement et localiser un projet dans un site Natura 2000 sous la condition d'impossibilité technique de démontrer, ne pouvant le localiser en dehors, et à condition également qu'il n'y ait pas d'effets notables. Donc là, c'est le rappelle de l'agence avec la zone de 120 km et qui montre effectivement, comme on l'avait vu tout à l'heure dans le diaporama du parc naturel marin, la présence d'habitats à enjeux fort dans ce secteur. Les mêmes données, en fait, se retrouvent, on les a vu dans les diaporamas précédents qui confirment ces échanges entre mer et la terre, qui sont dans le document du parc naturel marin. Merci.

Luc Picot : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ? Alors je vais fonctionner dans la salle sur le chat après en mains levées. Une question dans la salle ? Alors, je ne vois pas de questions dans la salle.

Je vois une question au niveau du chat. Alors je vous lis la question mais vous pouvez la voir sur le fil de discussion. N'ayant pas pu assister à la réunion de ce matin, la contamination des milieux marins et l'ensemble de la faune marine par les métaux lourds et les terres rares, fait-il l'objet d'une évaluation ? Les différentes études françaises et internationales sur les dangers de contaminations à l'aluminium par anode sacrificielle et certains éoliennes , quel impact des champs électromagnétiques et des infrasons sur les poissons et les mammifères marins. Eddy Pujalont. De mémoire, c'est une question qui a dû

être posée dans le SQR du système questions/réponses du débat public. Je ne sais pas si la question a été répondu, je me tourne vers Anaïs qui gère ce système-là.

Anaïs Lefranc Morin : Oui, alors peut-être, je vais apporter quelques éléments mais mes maîtres d'ouvrage pourront compléter. Pour ce qui est des anodes sacrificielles, effectivement, c'est un point qui a été regardé par le maître d'ouvrage et d'après ce que j'ai pu lire sur le SQR, ce qui est relâché par les éoliennes représente, en fait, des taux très faibles par rapport au taux du milieu naturel et donc les impacts ne sont pas significatifs.

Luc Picot : Si la maîtresse d'ouvrage veut répondre.

Anaïs Lefranc Morin : Globalement, du milieu nuire à qualité d'eau sera évalué dans l'étude d'impact, une fois qu'on connaîtra des caractéristiques plus précises du projet. Globalement, ce qu'on sait c'est que la quantité d'anode sacrificielle, la quantité de métaux qui est diffusé dans le milieu d'anode sacrificielle des éoliennes est négligeable par rapport à ce qu'il y a déjà naturellement dans le milieu, mais de toutes façons, ce sont des choses qui se retrouveront dans l'étude d'impact une fois que le porteur de projet aura été désigné.

Et est-ce que le bisphénol A fait partie de ce qui va être étudié, première question. Deuxième question sur les champs électromagnétiques infrasons, est-ce que les données vont être mesurées et analysées.

Anaïs Lefranc Morin : Alors, je vois deux choses les bisphénols et les terres rares. Les terres rares sont (INAUDIBLE) permanents qui sont dans la nacelle et qui servent à améliorer le rendement de la turbine, enfin, ça ne se retrouve pas dans le milieu, c'est dans un espace confiné. Et bisphénol A, Thibaut, qui travaille pour CREOCEAN, un bureau d'études qui a l'habitude de faire des études d'impact, me dit qu'il n'y en a pas non plus dans les éoliennes et du coup pas dans le milieu, en fait.

On a aussi un peu de REX sur le sujet.

Le champ électromagnétique décroît très rapidement étant donné que nos câbles sont sillés à des profondeurs allant de 55 cm à 1 mètre et avec des protections comme des enrochements sur le dessus, en fait, les électromagnétiques sont quasi-nuls arrivés en contact avec le milieu. Donc, pas de soucis sur les champs électromagnétiques.

Luc Picot : Ok, merci beaucoup pour ces réponses. On a une question. Demande de parole de Madame Marie-Dominique Monbrun. On va vous donner la parole, je vous propose d'ouvrir votre micro et de prendre la parole tout de suite. Merci.

Marie-Dominique Monbrun : Oui, merci beaucoup. Juste une remarque en appui de l'intervention de Pierrick Marion, donc si on résume cette chronologie, on perçoit bien qu'il y a un changement majeur de raisonnement des services de l'état à partir de 2015 et visiblement ce changement n'est pas étayé par une analyse à l'échelle de la façade atlantique et plus précisément la façade sud-atlantique par une analyse croisée des enjeux environnementaux et des autres usages. Donc, ça c'est le point fondamental qui entraîne une divergence entre ce que propose l'état et les enjeux environnementaux et la stratégie nationale de la biodiversité. Donc, voilà, je voulais juste réappuyer sur ce point qui fait qu'on a du mal à se comprendre.

Luc Picot : Alors la DREAL va donner un petit complément puis après on a dans le chat... Alors j'en profite le temps que Jacques Regad arrive, dans le fil de discussion Franc Lacroix d'EDF répond que les éoliennes actuelles n'utilisent plus d'anode sacrificielle mais une protection cathodique par courant imposé. Donc début de réponse à la question précédente, Jacques Regad.

Jacques Regad : J'ai du mal à comprendre la question qui vient d'être posée, enfin, il n'y a pas de changement radical en 2015, je ne vois pas de quel changement vous parlez. Je pense qu'il y a peut-être une confusion introduite par FNE, quand FNE présente en lieu et place de l'état. Donc, ça c'est un peu gênant dans la présentation. Ce que je peux dire en réponse, c'est que, effectivement, on est plutôt dans une forme de continuité entre les principes qui ont présidé à la désignation des sites Natura 2000, comme ça a été expliqué ce matin, les principes qui ont présidé à la définition du parc marin qui vient en appuis comme ça été expliqué par Julie Bertrand à la gestion des sites Natura 2000 sur le secteur et effectivement, le droit qui s'applique à tous projet qui s'implante ou qui a l'intention de s'implanter dans un site Natura 2000 avec l'ensemble des précautions et l'application de la démarche d'évitement et de réduction des compensations qui s'impose au maître d'ouvrage et aux études préalables sur ce projet.

Donc il n'y a pas de rupture comme vous le dites Madame en 2015, on est vraiment dans la continuité, dans l'approfondissement des connaissances qui, on l'a dit ce matin étaient existantes entre 2000 et 2010, qui ont été progressivement complétées et qui heureusement contribuent maintenant à mieux connaître la zone et donc à se poser les bonnes questions sur les enjeux de gestion mais également les enjeux qui peuvent venir percuter l'implantation de ce type de projet, donc on est vraiment dans la continuité de l'action de l'état sur ce secteur au regard des engagements qui sont pris vis-à-vis de l'Europe, et c'est un engagement de résultat ça été préciser. Mais également au regard des objectifs nationaux qui nous sont assignés en matière de gestion des aires protégées.

Luc Picot : Merci Jacques ; Madame Montbrun vous voulez reprendre la parole ?

Marie-Dominique Monbrun : Je ne veux pas allonger les débats ; tout d'abord excusez-moi si j'étais confuse ou pas très claire ; je voulais juste parler d'abord (**inaudible**). C'est nouvelle Aquitaine ce n'est pas tout à fait FNE ce n'est pas au niveau national. Je pense que les compléments apportés par Pierre Éric Marion étaient importants parce que ce sont des compléments de dates, parce que lorsque on pose la question sur les sites on n'avait pas eu la réponse qui a été faite par le maître d'ouvrage, ne remontait pas avant 2015 au zonage à la fois des espaces protégés et des zones propices avant 2015.

Et le changement dont je souhaite parler c'est le principe d'évitement, donc ce principe d'évitement qui avait été retenu par la DIRM en 2015, évitement des sites Natura 2000 n'a plus été retenu après alors qu'il y avait un consensus entre les services de l'état et les différentes parties prenantes notamment dans le département de Charente- Maritime pour éviter les sites Natura 2000 à terre et en continuité en mer. Voilà ! c'est ce que je voulais dire et ce n'est pas un jugement, c'est un constat en fait, c'est quand même un changement dans la politique d'évitement.

Luc Picot : Alors, Emanuel Carpentier souhaitait prendre la parole ; alors on vous donne la parole, je vous écoute.

Manuelle Carpentier : Bonjour, on voit que la question des priorités des services de l'état au regard d'un côté des engagements en faveur de la biodiversité qui ont été pris avec la création du parc naturel marin, avec la création des zones Natura 2000 et de l'autre côté, aujourd'hui, ce projet d'éolien offshore qui est plus guidé par des problématiques de réchauffement climatique et de lutte contre les dérèglements climatiques peut amener à se poser la question : Est-ce que, effectivement l'état n'a pas changer ses priorités ? et cela m'amène à poser peut être une question je ne sais pas si c'est réaliste ? serait-il possible d'imaginer un scénario contrefactuel ou en l'absence de développement éolien offshore et

donc ce qui est nécessaire quelque part pour lutter contre le dérèglement climatique, avoir aussi une vision des impacts sur le milieu naturel marin d'un tel scénario ; dit autrement, on voit bien qu'il faut arriver à préserver la biodiversité et ce milieu. Il y a aussi ces enjeux climatiques ; un scénario qui viserait à dire en fait, cet enjeu climatique n'est pas l'enjeu prioritaire et donc je ne vais pas aller jusqu'à développer tous qui serait nécessaire en matière d'éolien offshore pour répondre à cet objectif-là, aurait aussi probablement des impacts sur le milieu marin, de part ce qu'il va engendrer sur les espèces qui y vivent.

Luc Picot : Merci beaucoup. Est-ce que ça fait objet de réaction, de remarques ; je vois dans le tchat rien, pas de prise de parole.

Anais Lefranc Morin : Si, il y avait une autre question, qui était sûr en fait les migrations nocturnes, puisque ça été évoqué ce matin que l'analyse bibliographie n'avait pas permis de traiter la question des migrations nocturnes par manque de donnée et donc la question est posée : Est-ce que c'est bien quelque chose qui va être pris en compte pour étudier en particulier l'impact potentiel d'un parc sur les chauves-souris et sur les oiseaux en zone Natura 2000.

Julie Pidoux : Dans l'étude bibliographique, il y a un petit volet qui est dédié aux chauves-souris, mais c'est vrai qu'on n'a pas beaucoup de données, et des données précises et géolocaliser, par contre à l'issue du débat public et en cas de poursuite du projet il y'aura des campagnes sur la zone pour dresser un état initial de l'environnement et notamment un état initial des chauves-souris, donc on installera par exemples des capteur ultra-sons en mer, et sur les migrateurs pareils au moindre détail initial, on fera des campagne, ça ne permettra pas de voir les migrations nocturnes, mais ça permettra de voir les migrations, on peut installer des radars, donc, qui eux fonctionnent 24/24 donc on voit les migrations nocturnes.

Luc Picot : Merci. 15h57, on passe à la dernière intervention Cédric Marteau directeur de la recherche de LPO va prendre la parole, alors je demande à ma collègue de mettre le diaporama en ligne, vous faites un signe à ma collègue pour lui dire ... et je vais vous mettre la caméra comme ça en vous verra.

Cédric Marteau : Merci beaucoup, je me permets de retirer mon Mask pour que ce soit plus audible, ce n'est évident de présenter en dernier, puisqu'il y a évidemment, il y a beaucoup de diapos qu'on a déjà vu et de cartes qui ont été présentées, et en même temps c'est riche. Moi ce que je retiens de cette journée, c'est incontestablement, la zone est d'un intérêt communautaire et ça été redis, la présentation de Pierre Éric Marion le précise, mais aussi, toutes les cartes qui ont été présentées parcs et océans laisse ressortir ce point d'intérêt, soit on n'a pas de connaissance, donc on en permanence dans ce dilemme c'est-à-dire soit c'est riche, soit on ne sait pas.

Bien évidemment, moi avec les quelques diapos l'idée est de renforcer ces interrogations, et ces inquiétudes, pour vous dire et dans cette première diapo : on fait face dans les pertuis charentais à un écosystème qui est complexe et ce n'est pas un hasard, si aujourd'hui ce projet fait tant débat parce que nous sommes dans un enjeu communautaire au niveau patrimonial notamment avifaunistique, mais pas que dans les différents accents et ma première diapo représentait aussi bien les chiroptères que les oiseaux marins avec le puffin des Baléares, que l'esturgeon parce qu'on n'on a peu parler mais il y a eu carte d'esturgeon ce matin qui a été présentée, et donc évidemment on voit bien tout l'enjeu d'arriver à concilier les deux projets dans une zone extrêmement riche ce qui rend les choses vraiment difficile.

Diapo suivante : l'enjeu communautaire est pris en compte depuis très longtemps, je l'ai dit ce matin dans mon propos introductif et tout autour de cette zone, nous avons un grand nombre de protection fort ; vous savez que l'état s'est engagé à mettre 10% de son territoire en protection fort et des réserves naturelles font parties de ces protections fortes. Donc l'état a pris de l'avance depuis les années 60 et 70, avec un chapelet de réserve naturelle national, que vous avez ici sur la carte qui constitue bien évidemment des cœurs de nature qu'il convient absolument de préserver vous avez l'Oise-Oléron; vous avez le marais d'Yves, dont la réserve fait objet d'extension, vous avez l'île de Re, et puis évidemment la Baie de l'aiguillon, la Belle Henriette encore plus au nord, et puis à l'intérieur des terres vous avez Saint-Denis du Perré. Diapo suivante, alors évidemment on en a beaucoup parlé puisque c'est un enjeu très fort pour nous, les zones Natura 2000, au-delà de cet enjeu de réserve naturelle, il y a aussi l'enjeu communautaire qui a été reconnu par cette classification de Natura 2000 en mer.

Diapo suivante. Alors je reviens sur cette carte, elle a été présentée plusieurs fois, et je pense que cette carte à un enjeu important, il faut être conscient que dans les pertuis pendant deux fois par ans, pendant les migrations, on a des dizaines de millions de oiseaux qui arrivent du pôle arctique occidentale et qui descendent vers leurs zones d'hivernage que ce soit le nord de l'Afrique ou l'Afrique de l'Ouest, ça englobe l'ensemble des passereaux, tous les passeriformes, mais aussi les oiseaux marins, on l'a vu et je le détaillerai avec les cartes... qui ont été présentée par Julie pour le parc marin et on voit bien les flux existant entre la terre et la mer. Et je le disais quand on pose des balises Argos notamment sur les barges, je regardais les données de toute à l'heure, on voit bien que les oiseaux qui hivernent en grosse concentration, puisque on abrite plus d'un pourcent (1%) de la population mondiale de ces espèces qui ont fait des enjeux communautaire et c'est un peu les critères, c'est espèces font des aller-retour en mer et arrivent par ces trois courants migratoires soit le courant plutôt terrestre, soit le courant côtier, soit le courant plus au large. Et donc, on a depuis une vingtaine des observateurs qui sont positionnés sur RC ou sur la Pointe de Grave et qui comptent d'année en année ces mouvements migratoires, pour essayer d'avoir des tendances de population et donc on a des données suffisamment riches pour montrer la zone d'intérêt, puisque on a d'autres stations de migration dans l'école des Pyrénées mais aussi plus au nord, mais on voit que c'est au sein des pertuis que les choses se resserrent, que les oiseaux se concentrent notamment pendant les zones d'hivernage, une partie des oiseaux s'y stationnent notamment les limicoles.

Diapo suivante, alors on voit une carte, alors ça c'est le flyway les grands cycles de migrations des oiseaux au niveau mondial et on voit bien que la France est vraiment dans un cœur de migration avec deux autoroutes qui passent une sur la bande côtière, côte atlantique, alors là vous avez que la représentation terrestre ; la représentation marine malheureusement n'existe pas et puis on va dire le Rhône/ la Vallée du Rhône et qui part sur une route migratoire plutôt Sibérie, Russie et qui transite par notre pays.

Diapo suivante. Alors là c'est des données enregistrées notamment dans le cadre des missions Pelagis, aussi et surtout c'est une étude parc naturel marin, financé par l'OFB en collaboration évidemment avec le CNRS et l'Université de la Rochelle.

Diapo suivante, donc c'est pour les observations mammifères marins, observations oiseaux, ça nous a été présenté ce matin, c'est les mêmes études.

Diapo suivante. Et puis quelques zooms sur quelques espèces l'enjeu sur les marsouins communs, on a vu la zone est d'intérêt. Alors, je regrette aussi comme ça été dit tout à l'heure dans les questions, qu'on n'ait pas une couche finaliser ; c'est d'ailleurs une couche globale qui superposerait tous les enjeux dans les périmètres de la zone, c'est-à-dire qu'on

n'a pas ça encore aujourd'hui, on voit des choses par taxons, par espèce, des fois on n'est pas dans mêmes échelles, on n'a pas les mêmes degrés kernel. On a parlé de kernel tout à l'heure mais, tout le monde n'utilise pas les mêmes méthodes. Je pense que ce serait très utile d'avoir une zone précise en superposant les couches et par des enjeux de case brisée et voir ce qui ressort ; moi je vous ai pris que l'exemple du marsouin commun, l'exemple des Procellariidae avec des enjeux très fort sur les puffins mais ça déjà été détaillé et qui montre bien l'intérêt de cette grande zone pour ce groupe d'espèces et pour cette espèce.

Diapo suivante. D'autres exemples ; ça, c'est aussi sortie de la même étude, qui est l'observation d'autres mégafaunes marines notamment : des méduses, des requins, des raies, des poissons, l'idée étant d'essayer d'avoir tous les taxons représentés et présentés un peu mieux ce matin, je veux dire dans une carte plus précise que je n'avais pas reprise. Mais, on voit bien là encore, toute la richesse de la zone.

Diapo suivante. Alors ça c'est la carte des alcidés, on y est évidemment très sensible, puisque aujourd'hui, si on regarde la répartition des alcidés en hiver, c'est une grosse de population qui sont en Islande, Ecosse et puis un peu saint-pierre et Miquelon pour notamment le macareux, mais en hiver ces populations migrent et viennent se réfugier dans la zone des Pertuis, et donc on a un intérêt majeur dans la zone d'hivernage, en terme de reproduction, on ne représente absolument rien, il y a très peu de oiseaux qui se reproduisent, mais en terme d'hivernage on est dans une zone à fort enjeu de protection et donc l'idée pour préserver une espèce c'est toujours de préserver évidemment l'ensemble de son cycle, les zones où elle s'alimente en hiver et où elle va fixer ses conditions pour se reproduire et bien évidemment les zones de reproduction.

Diapo suivante. La même chose avec Les Fous de Bassan, pareille en termes d'enjeux la France héberge une seule colonie de Fous de Bassan qui est à la réserve de cette île, en revanche en hiver les Fous de Bassan sont en forte concentration dans la zone des pertuis, et notamment dans la zone qui est soumise aujourd'hui au débat public.

Diapo suivante. alors évidemment et je finirai là-dessus, au-delà de ce projet, ce qui nous interroge c'est les impacts cumulatifs, les impacts cumulés de l'ensemble des projets tel qu'ils ont été déposés par l'état à l'Europe, évidemment on le voit bien ces impacts cumulés sont majeurs notamment dans la démarche demain, à mettre en place au niveau des ERC. On le voit au niveau terrestre, au niveau terrestre, on peut avoir des projets éoliens qui posent problème à un échelon local, mais qui peuvent être supportable en termes de tendance de population, s'ils ne sont pas cumulés par le même impact 10 /30 /40/50 kilomètres sur leurs routes de migration. Alors là, ce qui nous inquiète évidemment c'est quand on voit la carte ! La carte prend et tout naturellement puisque on est en bord de côte et au large, elle reprend la route de migration, si on y rajoute le comportement européen et notamment ce que sont en train de faire les Belges, les Hollandais, on s'aperçoit en fait que sur l'ensemble de la route de migration les oiseaux vont être soumis à un cumul d'impact tout au long de leurs routes de migration et ça, ça paraît être un point déterminant.

Diapo suivante : et donc je vous invite tous à lire ce rapport, alors ça c'est le conseil national de protection de la nature, c'est 60 membres nommés par le ministre et c'est une instance qui est au près du ministre ; et le conseil national de protection de la nature s'est autosaisi le 6 juillet dernier sur cette question du développement de l'énergie offshore et les impacts sur la biodiversité, le patrimoine naturel et les paysages. et donc la conclusion je n'ai repris que celle-ci, C'est un rapport qui fait 60 pages et je pense que tout le monde devrait connaître ce rapport, réellement il est très documenté, il y a précisé que dans l'état de l'art aujourd'hui, par la synthèse biblio s'est construite 60 espèces. Il est urgent de faire un moratoire de ralentir la

démarche, il faut prendre du temps, le temps de faire des études, le temps de compréhension des écosystèmes à l'échelle des projets, mais plus globalement à l'échelle de l'ensemble des impacts cumulés avant de décider de ce qui doit être mener.

Donc je vous lie juste cette conclusion et ça sera le mot de la fin. Le CNPN recommande : « **Un moratoire des projets de parcs offshore dans l'attente des études nécessaires à cette démarche. D'ores et déjà, il semble impossible de concilier la biodiversité avec le projet d'installation d'environ 140 parcs éoliens offshore tel qu'envisagé dans l'objectif d'installer une puissance électrique allant jusqu'à 57 voire 62 GW en France à l'horizon 2050.** ». Ça c'est la conclusion réelle du CNPN remis à la ministre, il y a eu une audience, la ministre a accueilli les membres du CNPN, le rapport a été remis et c'est ce qui aujourd'hui fait foi dans la démarche de la communauté scientifique, puisque le conseil national de la protection de la nature (CNPN) regroupe principalement des scientifiques aujourd'hui sur ces projets. Voilà ! c'est ce que j'ai voulu vous dire. Merci.

Luc Picot : Merci pour votre intervention, alors on a dans le fil de discussion une remarque sur le fait que nous sommes ici une quinzaine de participants en présentielle et une cinquantaine de participants numériques. Est-ce que vous pensez organiser une réunion ouverte au public ? autorisation donnée jusqu'à 2000 personnes. (Si on va jusqu'à 2000 personnes, ça serait fabuleux !) ; alors malheureusement vous avez souligné la richesse de la journée et ça c'est ce qu'il y a en journée, alors on a parfaitement conscience de la difficulté de mobiliser un public sur toute la journée, c'est pourquoi l'intégralité de la journée sera retranscrite, donc vous pourrez avoir accès à la vision qui est enregistré mais pour un plus grand confort la lecture ; puisque un verbatim complet de la journée sera produit et vous pourrez retrouver toutes les présentations qui auront été produites qui permettront d'avoir un confort de lecture plus grand , je signale que la presse est présente ; sud-ouest présente toute la journée relaiera les propos les plus saillants de cette journée .

Alors, autres questions qui appartiennent dans le fil de discussion, avant de prendre des remarques. Question pour l'observation de la migration des oiseaux terrestres ; nous savons l'évolution des migrations des oiseaux européen que depuis une quinzaine d'années prennent par cette zone maritime du Golfe de Gascogne pour rejoindre l'Espagne, le diagnostic de cette zone doit-elle être faite par la mise en place de radar jour et nuit pendant les migrations poste et pré-nuptial ? cette zone qui est une zone majeure de la migration des oiseaux européen ; des éoliennes dans cette zone provoqueront de lourde perte sur la faune migratrice européenne. Alors je pense que c'est en complément de l'intervention de Monsieur Marcou alors je lui redonne la parole.

Marcou : Merci beaucoup. Effectivement, je pense que l'enjeu de connaissances sur l'migration nocturne est un enjeu majeur et je pense que aujourd'hui les développements en bioacoustique permettent de commencer à avoir des démarches, de la même manière on peut faire de la bioacoustique sur la pose d'hydrophone pour compléter les données visuelles qui ont été relevées à terre, par les bateaux et par les avions, ; je pense que la triangulation permet aujourd'hui de faire ça et il y a des expériences très nourries, notamment dans l'océan austral où il n'y a pas de survol aérien possible et pour la question des migrations nocturnes et le fait de compléter, évidemment ça devrait être une étude recommandée avec tout la question des délais il faut au moins une année, deux années, voire trois années de données avant qu'on puisse en tirer des tendances, mais je pense que ce temps est indispensable, si on veut faire les choses de manière acceptable pour les enjeux de biodiversité mais aussi pour les enjeux d'acceptation de nos concitoyens sur ces projets d'éoliens, je pense que c'est un enjeu fort et on ne peut pas opposer climat et biodiversité.

Luc Picot : Merci pour cette précision. On a une demande de parole, de madame Emmanuel Carrère. Alors je lui propose dans les 10 secondes, le temps qu'on switch pour lui donner la parole ; madame vous avez la parole.

Emmanuelle Carrer : sur le fait qu'il y a des études scientifiques réalisées par sur les contaminants, et leur impacts sur les oursins et les (inaudible) bien sûr si vous avez des données de ce type-là, c'est vraiment intéressant de les verser au débat public, donc merci pour cette proposition de nous les transmettre, c'est effectivement toujours intéressant de pouvoir mutualiser les connaissances, au-delà de celles qui peuvent être apportées par les maîtres d'ouvrage et d'autres personnes qui sont intervenues aujourd'hui.

Luc Picot : Merci, une remarque du FNE ENA, je vous transmets le micro qui est la forme d'ordinateur aujourd'hui.

Interlocuteur inconnu : Merci beaucoup, je voulais en fait, reprendre et compléter ce que disait monsieur Marteau de la LPO, en reprenant l'avis du CNPN et de reprendre une autre phrase qui me semble aussi importante, pas en termes de conclusion ; parce que le CNPN, dans ce rapport de juillet, rappelle que je cite : « les zones Natura 2000 n'ont pas vocation à accueillir des parcs éoliens sous peine d'altérer leur image et d'être en contradiction avec le fondement même des intérêts qui ont présidé à leur création. »

Donc ça il le dit explicitement, et il rappelle que « l'implantation de l'aménagement de l'éolien en mer sur un site adéquat et le moyen le plus efficace d'éviter les conflits potentiels avec les sites Natura 2000 et les espèces et les habitats protégés par l'union européenne ». Donc c'est un avis fort qui résonne au terme de notre journée où on a vu beaucoup de données et toute l'importance de la biodiversité dans les zones Natura 2000 et parcs naturels marins.
Merci

Luc Picot : Merci pour cette prise de parole France nature environnement. Est-ce que l'état souhaite apporter une réponse ? alors, je vous prie d'attendre deux secondes que j'arrive et vous allez pouvoir exposer votre point de vue.

Julie Pidoux : Ça n'a pas forcément été rappeler, pendant cette journée. Mais il y'a un principe que ce soit pour les zones Natura 2000 ou pour le parc naturel marin, qui est une logique de conciliation des usages c'est-à-dire qu'on peut permettre certaines activités socio-économiques dans ces aires marines sous réserve que ce soit fait en bonne intelligence dans un souci de bonne intégration environnementale et que ça nuise pas aux objectifs de conservation de ces sites, et c'est à ça que sert la démarche ERC, et le E, ça commence par éviter et le débat public c'est l'occasion en fait d'éviter, et je pense que ce qu'on a aussi montré avec nos études ce matin c'est que même si c'est des zones remarquables, il y'a une hétérogénéité aussi des enjeux, et que c'est l'occasion dans le débat public de prioriser ces enjeux et d'identifier une zone de moindre contrainte pour le projet ; au-delà de dire on ne peut pas mettre de projet, enfin de parc éolien dans une aire marine protégée. Sur l'intervention de monsieur Marteau, ce serait bien de pouvoir superposer les couches d'enjeu, on a un outil sur le site du débat public qui est le visualiseur sur lequel on peut déjà faire cet exercice et je pense que la CPDP devrait revenir bientôt auprès des acteurs pour proposer des ateliers de localisation qui seront aussi l'occasion de superposer les enjeux de les prioriser pour localiser des zones de moindres contraintes. Et enfin sur l'avis CNPN, le ministère prépare une réponse à cet avis. Mais je me permets quand même de préciser qu'un des facteurs majeurs des phénomènes de la biodiversité c'est le réchauffement climatique voilà !

Luc Picot : Merci beaucoup, on arrive au terme de cette journée, nous arrivons dit 16h30 et nous en approchons. Alors quelques points à précisions techniques avant de donner la

parole à Francise Beaucire président de la CPDP, toutes nos excuses pour les conditions techniques un peu acrobatique de cette journée hybride Visio et présentielle. On s'excuse ! on a souffert de défaillance à tous les étages, on ne peut s'en cacher et chaque fois qu'il y'avait un truc qui marchait mais ça a foiré, mais bon comme on est (INAUDIBLE), plus on persiste plus ça va marcher. Donc une excuse sur ces contraintes techniques, on fera en sorte que les prochaines réunions soient totalement en Visio, donc là, il n'y'aura pas de problème, mais on essaiera de garder aussi quand même des réunions hybrides, qui permettent d'approfondir les échanges. Deuxième point, nous vous invitons tous pour le vendredi 14 janvier à un atelier ; alors une information très importante : le festival « **Energie au pluriel et océan** » est reporté en raison de la crise sanitaire et nous n'avons pas souhaiter que le festival se tienne en 100% en numérique puisqu'il y'avait des animations et un spectacle « **Et la mer monte !** », monté par le professeur Chomillion de l'université de la Rochelle, il y'avait un tribunal des générations futur « **la France doit-elle sacrifier ses océans au regard de la transition énergétique ?** » qui était donc un procès, on ne connaît pas encore le verdict, et puis d'autres événements « **l'esprit sorcier** », cette émission qui est bien connue de Fred et Jamy, qui venaient vulgariser un peu ces sujets à fort enjeux. Donc nous avons souhaité maintenir, malheureusement le débat fini le 28 février, et donc nous avons comme date disponible uniquement le 18 Février et 19 février, nous croisons les doigts pour que la 6ème vague soit derrière nous autant pour le débat public que pour nous même. Ce qui fait que le vendredi 14 Janvier, il y'avait dans ce festival prévu un atelier des scénarios ou nous invitons tous les publics et vraiment les parties prenantes sont particulièrement solliciter pour construire des scénarios pour la commission nous partons du scénario 0 c'est-à-dire pas de projet à des scénarios avec un projet lequel ? quelles caractéristiques ? où ? comment à quelle conditions ?, et donc nous souhaitons que les publics le vendredi 14 janvier à partir de 14h, puissent les cos-construire c'est une session de 3 heures, on va voir si elle est numérique ou présentielle on vous donnera des infos très rapidement en début de semaine prochaine.

Dernier point, il y a prévu deux autres réunions sur l'environnement : environnement 2 et environnement 3. Environnement 2 c'est le 1er février. Environnement 3 était prévu pour le 10 février, nous allons la décalé puisque le 10 février c'est la présidence française de l'union européenne, avec le sommet à la Rochelle, sur les enjeux maritimes, donc on ne va pas concurrencer la PFUE et donc nous allons leur laisser une primauté, donc la date sera recalée mais à quelques jours du 10 février, ça sera une date importante, puisque c'est là où nous étudierons le cycle ERC, éviter, réduire, composé et beaucoup plus le E que les autres. Notre conclusion pour Francise en espérant n'ayant pas dévoiler une partie de son intervention.

Francis Beaucire : Merci Luc, vous voyez comme c'est confortable pour le président de cette commission d'avoir un secrétaire général qui non seulement vous a annoncé ce qui allait se passer maintenant ; je voudrais le remercier en nom de nous tous, il a passé toute sa journée à de l'acrobatie numérique, pour qu'on puisse malgré tout tenir cette réunion.

Luc Picot : De rien !

Francis Beaucire : Merci au secrétaire général et puis merci à Anaïs aussi, qui a passé sa journée à suivre les petites écritures qui sont dans la colonne de droite. Je pense qu'on vient d'ouvrir au contraire quelque chose, on a encore deux autres réunions pour approfondir un certain nombre de sujets qu'on a vu pointer. Alors l'objectif de cette réunion après toutes les heures que nous avons passé ensemble, c'était de rassembler des chercheurs, on a eu des chercheurs, des représentants du maître d'ouvrage qui sont là, et des ONG et je voulais remercier tout particulièrement FNE Nouvelle Aquitaine et LPO, alors je ne remercie pas des

structures, je remercie les personnes qui sont venues, chaleureusement, parce que c'est important, c'était important pour nous de croiser ces regards et on voit bien qu'il y a eu des apports de connaissances venant des uns et des autres c'était l'objectif, ça me paraît tout à fait important dans un débat public, et on a bien vu qu'on terminait cette séance sur aussi des façons de voir qui n'étaient forcément, complètement convergentes et bien c'est ça aussi le débat public. Je pense que ce sont des questions qu'on va pouvoir approfondir.

Alors la deuxième séance va reprendre à cette fameuse question qui a été reprise à l'instant par Julie Pidoux : Qu'est qu'on a droit de faire dans des aires protégées ? Qu'est qu'on n'a pas le droit de faire ? Mais qui décide qu'on a le droit de faire ou pas faire ? quelles sont les procédures ? Je pense que tous les publics ont vraiment besoin d'avoir ces informations et peut être aussi de la part de l'OFB, des retours d'expérience, de la façon dont l'OFB a réagi à des projets qui sont déjà en route. Voilà ! Je pense que ça se sera ça la deuxième séance, et je crois qu'aujourd'hui ; les derniers propos qui ont été tenus ont montrés que c'était ça finalement la bande annonce de la deuxième séance.

Voilà ! donc je ne vais pas prolonger, parce que je sais qu'il y'a des trains et pas beaucoup de trains et que quelques fois ils disparaissent inopinément de la grille horaire et donc vous remercier alors, tous les internautes de leurs patiences de leurs contributions et puis nous tous ici autour de la table. Personnellement, j'ai passé un début de matinée affreux, et le reste de la journée s'est vraiment bien rétablie, donc je voulais vous remercier, et parce que c'est grâce à vous. Voilà ! donc à la prochaine fois et puis toutes les questions qui pourraient venir après une nuit de sommeil peuvent arriver sur le système question/réponse. Et peut-être Anaïs un mot ?

Anaïs Lefranc Morin : Juste pour vous dire que, comme je l'indiquais sur la plateforme SQR, on est à 220 questions, malheureusement ! qui n'ont pas de réponse aujourd'hui ; les réponses sont en cours de traitement par les maitres d'ouvrage. Mais, voilà ! on est tous mobilisés que ça soit côté CPDP ou côtés maitres d'ouvrage pour essayer de répondre le plus rapidement possible et en tout cas dans les prochaines semaines, beaucoup de réponses vont être misent en ligne, donc on vous demande encore un petit peu de patience, mais ça ne doit pas non plus freiner vos nouvelles questions qui pourraient émerger à la suite de cette séance. Donc surtout n'hésitez pas à les poster, on ne vos promet pas d'y répondent dans les jours qui suivent, mais en tout cas s'efforcera de les traiter avant le 1er février autant que possible.

Luc Picot : Merci beaucoup, donc je vous donne le prochain rendez-vous le 14 janvier 14h pour une séance très importante sur l'atelier des scénarios, quels sont les scénarios à dessiner pour la suite du débat ? Merci beaucoup et au revoir.